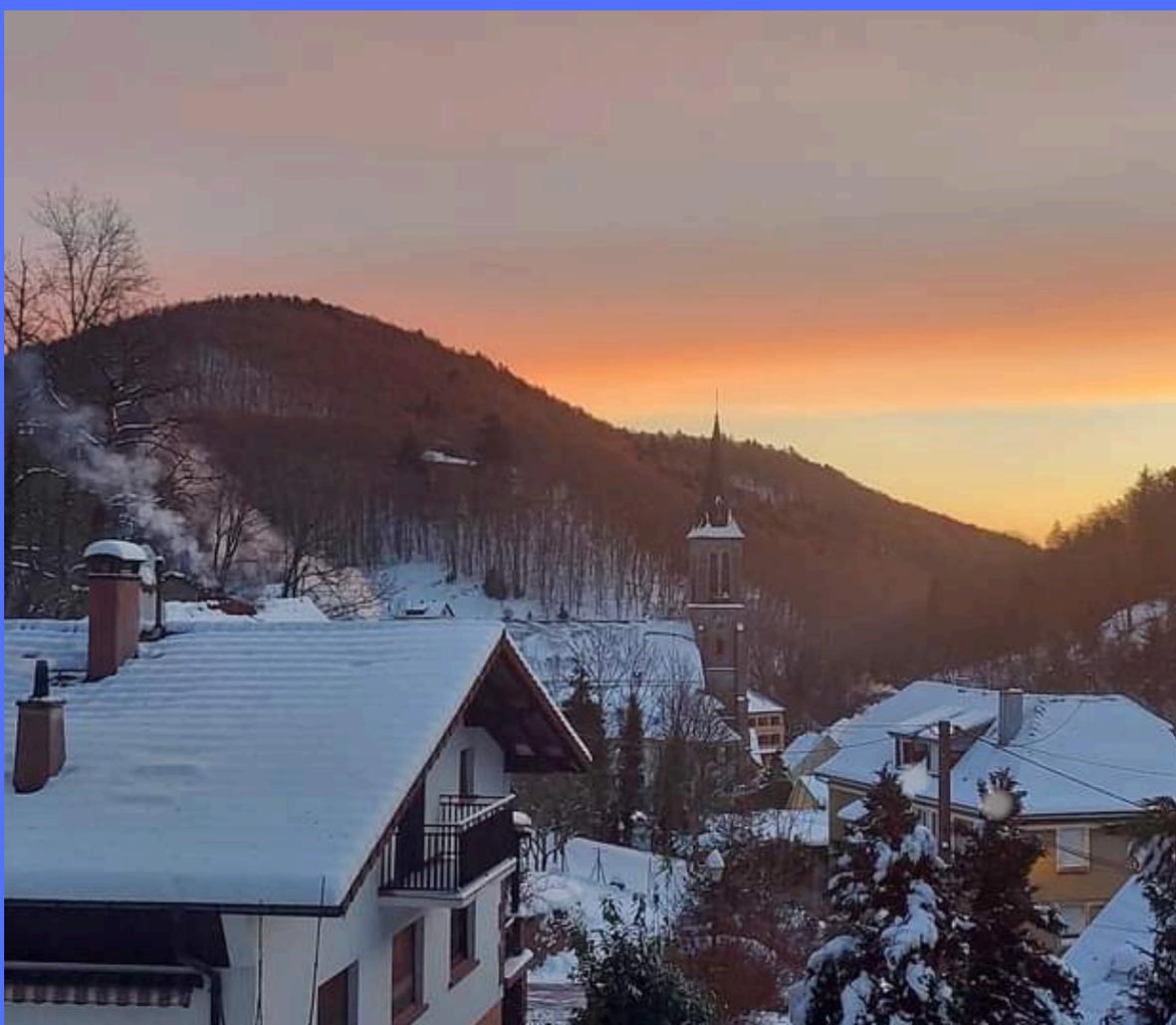


# **RIMBACH**

*Près-Guebwiller*



JANVIER 2025

**BULLETIN 2EME SEMESTRE 2024**

# SOMMAIRE

Page 02	Le mot du Maire
Page 03	Remerciements
Page 04	Le conseil municipal
Page 08	L'état civil
Page 09	Les évènements
Page 11	Les travaux
Page 12	L'environnement
Page 13	Le Chalet
Page 14	Les restaurants
Page 15	La parole aux habitants
Page 16	La parole aux jeunes
Page 18	Le SIVU des pompiers
Page 19	Les associations
Page 20	Informations pratiques



Chers Rimbachois, chères Rimbachaises,

Depuis fin novembre, notre village s'est paré de ses plus beaux atours pour nous immerger dans l'ambiance de Noël et des festivités de fin d'année. Avec l'ensemble de mon conseil municipal, nous tenons à vous souhaiter à tous et à toutes une belle et joyeuse année 2025.

En 2024, nous avons concrétisé trois projets d'investissement :

- le changement du mobilier de la salle des fêtes
- la réfection du pont du Dieffenbach en collaboration avec la ville de Soultz
- l'achat d'un terrain derrière l'ancienne maison de retraite afin d'y développer un verger pédagogique/participatif et la réouverture d'un ancien chemin rural pour y accéder.

Comme les années passées, des bénévoles motivés ont cultivé l'esprit d'entraide et de solidarité dans le village :

- en prenant le temps d'organiser des manifestations dans le village,
- en n'hésitant pas à venir nous aider quand il faut couper des arbres tombés ou menaçants, sécuriser les routes et les chemins de plus en plus exposés aux aléas climatiques.

je tiens à remercier l'équipe d'élus, de bénévoles et le personnel communal qui s'est attelée à la confection des décorations des jours entiers, puis à leur installation, bravant les caprices d'une météo déjà hivernale.

Le Marché de l'Avent organisé par le conseil de fabrique devient incontournable dans le vallon, il a été couronné de succès. Notre Ami le Saint Nicolas accompagné par le Hans Trapp nous a rendu une très belle visite et il n'a rencontré que des enfants et des adultes sages !

En 2025, nous espérons concrétiser deux projets :

- le lancement d'études approfondies par le bureau d'études Cocyclic sur l'aménagement du parking de la mairie (création d'une entrée et d'une sortie, matérialisation de places de stationnement), projet qui n'est pas simple à réaliser vu la proximité immédiate du Rimbach - nécessité d'un soutènement profond et stable ou d'un recul réglementaire de sécurisation.
- La rénovation et l'augmentation de la capacité d'accueil du périscolaire de Wuenheim, en phase d'étude avec l'ADHAUR depuis 2022. Le développement d'un accueil périscolaire de qualité contribue à l'attractivité du vallon et répond à des enjeux multiples (territoriaux, sociaux, éducatifs).

Nous aurons le plaisir de nous retrouver pour la cérémonie des Vœux du Maire qui aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 14h30 à la salle des fêtes communale.

La permanence de distribution des sacs de tri et biodéchets aura lieu à la mairie de RIMBACH-ZELL le mercredi 19 février de 9h à 12h. Si vous n'êtes pas disponible, vous pouvez nous déposer en amont votre badge bleu dans une enveloppe (avec nom et prénom) et nous le récupérons pour vous.

Bien à vous.

Votre Maire  
Alain FURSTENBERGER



# Merci

à mes deux adjoints, Thierry pour sa disponibilité et ses photos  
et Marie pour la gestion des animations,  
à l'ensemble des élus pour leur engagement, leur soutien,  
aux élus qui ont participé à la distribution des colis de Noël des personnes âgées,  
aux agents communaux permanents et saisonniers,  
aux associations locales qui font vivre notre village,  
aux bénévoles qui animent les manifestations du village, qui arrosent les fleurs et  
compositions de la commune, qui installent les décorations,  
à Pascale pour la décoration de Noël de la mairie,  
à Alain BARB pour le déneigement,  
à Lucile pour la rédaction du bulletin communal et son engagement de tous les  
jours pour notre commune.

## SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

### CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA CEA 2022-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie :

- Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.
- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'Innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements des dits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et d'autoriser le Maire à le signer.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et d'autoriser le Maire à le signer.

## **JOB D'ETE**

La commune a reçu la candidature spontanée de Mme FURSTENBERGER Sarah (domiciliée à RIMBACH) souhaitant occuper un emploi saisonnier. Après avoir étudié sa demande, il est proposé de la recruter du 10/07/2024 au 30/08/2024 pour réaliser du travail administratif (classement, numérisation et archivage). La période estivale est propice à un travail de classement et d'archivage que le secrétariat n'a pas le temps de réaliser durant le reste de l'année. La dernière campagne d'archivage réalisé par des jobs d'été remonte à 2018. Un quota maximum de 60h est fixé, avec à l'appui un contrat de travail CDD comme le prévoit la réglementation. Les crédits sont prévus au budget primitif du présent exercice.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Après délibérations, le conseil municipal décide par 8 voix pour de procéder au recrutement de Mme Sarah FURSTENBERGER sur un emploi saisonnier.

## **RETOURS SUR LA VISITE « TERRAIN » AVEC LES SERVICES DE L'ONF LE 18/06/2024**

Suite à des questionnements de conseillers sur le programme forestier, une réunion a été organisée sur le terrain le 18/06/2024 afin de recevoir les explications des services de l'ONF sur le martelage en parcelle 19 et sur l'exploitation mécanisée en parcelle 26.

L'exploitation mécanisée de la parcelle 26 ne nécessite pas davantage d'éclaircissements. Les retours sont positifs. En revanche, le martelage dans la parcelle 19 suscite plusieurs réactions. Il s'agit pour l'ONF d'une opération d'entretien en coupant une soixantaine de sapins secs (pas de pénétration dans la parcelle avec les engins, câblage vers le bas) pour éviter qu'ils tombent sur d'autres arbres. Deux conseillers s'opposent au projet de coupes d'arbres dans un espace bien précis et suggèrent de créer un espace de sénescence ou a minima de laisser tel quel cette zone « bucolique ». La discussion est ouverte, la coupe n'est prévue qu'au programme 2025 et peut donc être modulée.

## **SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024**

### **BUDGET 2024 – AUTORISATION ENGAGEMENT INVESTISSEMENT (25%)**

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer une composante de la réglementation comptable existante pour les collectivités locales (Cf. Article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »).

Afin de pouvoir procéder aux règlements des factures en dépenses d'investissement entre la fin de l'exercice 2024 et avant le vote du budget 2025, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits à la section d'Investissement du budget précédent (hors cpte 16, cpte 18 et dépenses d'ordre).

Budget primitif 2024 (hors cpte 16, cpte 18 et dépenses d'ordre) : 145 186,27 €

25% Budget primitif 2024 (hors cpte 16, cpte 18 et dépenses d'ordre) : 36 296,57 €

De plus, il est demandé au conseil de déterminer l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité :

1. travaux poteau éclairage public à l'entrée du village (5000 €)
2. étude approfondie pour aménagement parking mairie (31 296,56 €)

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits à la section d'Investissement du budget précédent (hors cpte 16, cpte 18 et dépenses d'ordre) et l'ordre de priorité des travaux annoncé ci-dessus.

## TARIFS 2025

Tarifs pour les concessions au cimetière communal de RIMBACH.

Tombe simple	Durée 15 ans	Tarif 100 €
Tombe simple	Durée 30 ans	Tarif 200 €
Tombe double	Durée 15 ans	Tarif 200 €
Tombe double	Durée 30 ans	Tarif 400 €

COLOMBARIUM                      Durée 15 ans                      Tarif 200 € pour une case  
(12 familles - soit 24 urnes standards - 1 case correspond à 2 personnes).

Tarif bois

-Le stère	60 € (hêtre) et 45 € (chêne)
-Coupe debout	25 € le m3
-Carte de ramassage	15 € pour les habitants de RIMBACH
-Bois industriel (BIL)	55 €
-Fond de coupes	15 €

## PROGRAMME FORESTIER 2025

ETAT DES PREVISIONS DES COUPES EXERCICE 2025

- Bois d'œuvre : 400 m3 (ont 100 m3 de produits accidentels et 49 m3 pour bois de chauffage)  
Soit une recette brute prévisionnelle de 27610 €.

Les dépenses d'exploitations prévisionnelles (abattage, façonnage, débardage, câblage, honoraires et l'assistance technique) s'élèvent 21 591 €

Le bilan net prévisionnel HT est fixé 6019 €.

PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX 2025

- Travaux de maintenance parcellaire : 1100 €
- Travaux sylvicoles (maintenance du cloisonnement d'exploitation, dégagement des plantations, toilettage après exploitation) : 3700 €
- Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 170 €
- Travaux d'infrastructure (entretien des renvois d'eau) : 560 €
- Travaux d'accueil du public (bords de chemins et sentiers) : 1260 €

Soit un total estimatif de 6790 €.

du Conseil Municipal sont  
consultables en mairie ou sur le  
site internet de la commune  
[www.rimbach.fr](http://www.rimbach.fr).  
N'hésitez pas à contacter le  
secrétariat (03 89 76 89 72,  
[mairie@rimbach.fr](mailto:mairie@rimbach.fr)).

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a prescrit le 25 octobre 2018 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'article L 151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU(i) comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD est le document pivot constituant le PLUi. A ce titre, le PADD a pour objet de définir les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme retenues par la collectivité tel que l'indique l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

Le PADD du PLUi de la CCRG a été élaboré en plusieurs étapes. Dès 2020, trois groupes de travail technique composés d'agents de la CCRG ont discuté des orientations et de la faisabilité de leur mise en œuvre. Puis, trois groupes de travail élargis, composés de techniciens de la CCRG, des communes et du SCoT, ont affiné et complété les orientations du PADD. Le bureau d'études en charge du PLUi, l'ADAUHR, a ensuite compilé et agencé les résultats de ces travaux. Ceux-ci ont été ensuite repris en 2021 par la Commission PLUi (composée de 8 maires et d'un vice-président de la CCRG). Après plusieurs réunions de travail, la commission PLUi a présenté aux élus du territoire une version de travail aboutie du PADD lors de la conférence des Maires du 24 octobre 2022. Les Maires ont été destinataires du document de travail pour analyse. Cette première mouture du PADD a été présentée aux Personnes Publiques Associées (PPA) lors d'une rencontre avec la commission PLUi le 6 juillet 2023. Enfin, face aux exigences de la Loi Climat et Résilience relevées par les PPA, les objectifs chiffrés du PADD ont été révisés puis stabilisés lors de la conférence des Maires du 9 juillet 2024.

Monsieur le Maire, présente les orientations du PADD :

L'objectif global du PADD est de « renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire, promouvoir la qualité du cadre de vie ». Ce projet est exprimé à travers la déclinaison de trois axes transversaux explicitant le développement souhaité du territoire de la Région de Guebwiller à l'horizon 2036. La bonne compatibilité des orientations du PADD est assurée par un fil conducteur : « modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain ».

Axe 1 : Affirmer la position stratégique du territoire et renforcer les équipements, les mobilités et l'habitat.

Axe 2 : S'appuyer sur les atouts du territoire pour dynamiser le développement économique.

Axe 3 : Valoriser l'environnement et les terroirs, et accompagner le territoire dans la transition énergétique.

Le fil conducteur du PADD : modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain.

Le PLUi a vocation à maintenir l'équilibre entre les espaces d'urbanisation, les espaces publics et les espaces naturels, viticoles, agricoles et forestiers. Trois orientations sont déclinées dans le PADD :

- Développer un urbanisme plus compact
- Favoriser la mixité urbaine
- Permettre la transformation des tissus bâtis existants tout en respectant les caractéristiques et les patrimoines urbains et villageois

Les comptes rendus des séances  
du Conseil Municipal sont  
consultables en mairie ou sur le  
site internet de la commune  
[www.rimbach.fr](http://www.rimbach.fr).  
N'hésitez pas à contacter le  
secrétariat (03 89 76 89 72,  
[mairie@rimbach.fr](mailto:mairie@rimbach.fr)).

## ANNIVERSAIRES

Mme FIESINGER Marie-Josée, née DIETRICH le 11 octobre 1939

M. SCHMUCK André Antoine, né le 18 octobre 1949

M. KUHK Nicolas, né le 8 novembre 1949

M. BUCHER Edmond Xavier Daniel, né le 19 novembre 1941



## DOYENNE ET DOYEN DU VILLAGE

Mme TYRLIK Violette Denise (87 ans)

M. BUCHER Daniel (83 ans)

Notre ancien doyen, M. Fernand BITTERLY, a déménagé.



## COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 2024

Les commémorations se sont déroulées selon le programme suivant :

discours et dépôt de gerbe devant le monument aux morts de Rimbach à 10h00, à 10h30 à Rimbach-Zell et à 11h à Jungholtz. Les cérémonies ont été suivies d'un verre de l'amitié à la salle du conseil municipal de Jugnholtz.

Pour la quatrième année consécutive, les enfants du village de Rimbach et de la MECS Le Chalet ont pris part à cette cérémonie en interprétant la Marseillaise. La participation de ces jeunes est toujours très appréciée par les élus.



## MARCHÉ DE L'AVENT

Le conseil de fabrique de l'église de L'Epiphanie a organisé un marché de l'Avent le samedi 23 novembre 2024 de 10h à 17h.

Etaient proposés à la vente des décorations et des petits plaisirs gustatifs. Buvette et petite restauration sur place.



## LA FÊTE DE LA SAINT-NICOLAS

Le dimanche 8 décembre en milieu d'après-midi, Saint-Nicolas et le Hanstrapp sont venus rendre visite aux enfants de Rimbach.

Saint-Nicolas a remercié les enfants sages en leur offrant un petit ballotin de chocolats et tout le monde s'est retrouvé autour d'une boisson chaude.



## LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Cette année, les enfants du village ont pu retrouver le véritable esprit de Noël grâce à une sortie à l'écomusée d'Ungersheim. Au programme de ce bel après-midi : visite libre de l'écomusée, goûter de Noël et spectacle "veillée de Noël".



## TRAVAUX DE SÉCURISATION FORESTIÈRE

Les évènements climatiques à répétition (rafales de vents, neige, pluies diluviennes) provoquent régulièrement des dégâts sur la voie publique, le plus souvent consécutifs à des chutes d'arbres - fort heureusement sans gravité pour le moment.

Parfois dans l'urgence, notre adjoint, nos agents communaux et des bénévoles vont couper eux-mêmes les arbres tombés sur les routes ou les chemins forestiers.

Dans un souci de sécurité pour les riverains lorsqu'ils circulent sur nos routes et pour la vulnérabilité des réseaux aériens, une campagne de coupes préventives d'arbres endommagés ou présentant un risque va avoir lieu sur la partie basse de la route de la Glashütte. La ferme auberge de la Glashütte a procédé à des coupes sur le chemin d'accès à l'antenne de téléphonie mobile et au réservoir d'eau.

Nous rappelons aux propriétaires de terrains qu'ils ont l'obligation d'entretenir ces terrains et que leur responsabilité pourrait être engagée en cas de dommages.



## LA CARTE À BOIS

La commune peut vous fournir une carte à bois ou « permis de ramassage du bois mort en forêt communale » au tarif de 15€ (valable 1 an à compter de la date d'acquisition), paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la mairie au 03 89 76 89 72 / mairie@rimbach.fr.

## LES DÉCHETS VERTS N'ONT PAS LEUR PLACE EN FORÊT !

Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts issus du jardin dans la nature n'est pas sans conséquence pour la faune et la flore. La décomposition de ces déchets verts n'est pas la même qu'en forêt (essences différentes, traitées, etc.). Bien qu'ils se dégradent, leur décomposition entraîne des modifications de la faune et de la flore, ils peuvent attirer des animaux (sangliers) mais aussi favoriser le développement de plantes invasives contre lesquelles la commune doit se battre, comme la renouée du Japon, ou l'ambrosie. Chaque année, la commune prévoit dans son programme forestier des crédits pour lutter contre ces plantes invasives. Apportez vos déchets verts en déchèterie ou mettez-les dans des sacs poubelles noirs bien fermés que vous présenterez à la collecte des ordures ménagères. Pour les sapins de Noël, surveillez les dates de crémation proposées par certaines communes.

## ALLO L'ONF? COMMENT VONT LES FORETS?

“ Une crise scolytes a lieu depuis 2017 dans le Nord-Est de la France. Qu'est-ce que le scolyte?

Un insecte qui attaque les épicéas affaiblis et provoque leur mort.

Le scolyte de l'épicéa, et dans une moindre mesure celui des sapins, a commencé à pulluler suite à des tempêtes en 2017, mais surtout suite aux sécheresses et aux canicules exceptionnelles des années 2018, 2019, 2020 et 2022. Ces événements climatiques ont d'une part stressé les arbres, les rendant plus sensibles aux scolytes, et d'autre part favorisé le développement de ces insectes, qui dépend de la température.

Une spirale s'est alors enclenchée, entraînant la mort de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de peuplements d'épicéa de plaine, sans que les forestiers puissent enrayer le phénomène. Les mesures préventives entreprises comme l'exploitation et la sortie rapides des arbres attaqués, afin de limiter le développement des populations de scolytes, ont eu un impact limité. Du fait du rôle essentiel des températures élevées dans cette crise, le phénomène est clairement lié au changement climatique.”

Extrait de l'observatoire des forêts françaises

A Rimbach, la situation est moins catastrophique que dans d'autres vallées proches, néanmoins une surveillance s'impose pour éviter une généralisation du phénomène.

La Mees Le Chalet  
vous souhaite un **Joyeux**  
**Noël**



# L'AO - AIGLE D'OR



**Meilleurs vœux  
à vous !**

Nos souhaits pour  
2025 :

De bons moments entre amis ou  
en famille,  
beaucoup de rires et de joie,  
un brin de folie,  
d'excellents repas, de bons vins,  
et surtout du bonheur à l'état pur !



# PIZZAMORE

Vœux de Marco et Rita

« Pour la nouvelle année, Lumière et Amour à vous tous ».



Séance découverte Yoga du rire par Catherine RISACHER (rue de Murbach)

'JE NE RIS PAS PARCE QUE JE SUIS HEUREUX,  
JE SUIS HEUREUX PARCE QUE JE RIS !'  
(Dr Madan Kataria)

Excellent anti-stress, il oxygène l'organisme, favorise le sommeil, renforce  
l'immunité et améliore votre état général !

Pour démarrer joyeusement l'an neuf, l'association le Grenier Enchanteur  
vous convie à une SEANCE DECOUVERTE de  
YOGA DU RIRE le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30  
à la salle des fêtes de RIMBACH.

Inscriptions auprès de Catherine RISACHER

Association le Grenier Enchanteur,

7 rue de Murbach 68500 RIMBACH

Tél. 06 82 64 19 67 / mail : catherinerisacher62@gmail.com



## La recette du moment

### CAPPUCCINO DE POTIRON EN VERRINES

- Montez 10 cl de crème liquide en chantilly bien ferme avec un batteur électrique. Réservez au frais.
- Pelez et émincez l'oignon. Epluchez, épépinez et coupez le potiron en cubes. Faites bouillir de l'eau dans une grande casserole, Jetez-y l'oignon et le potiron et laissez cuire 15 min.
- Egouttez en fin de cuisson puis mixez avec 10 cl de crème liquide, du sel et du poivre. Versez le velouté de potiron dans des verrines.
- Placez la chantilly dans une poche à douille et répartissez-la sur le dessus. Décorez les verrines avec les oeufs de poisson et le persil ciselé. Dégustez.



Le service technique de la commune a accueilli Nivéó, 15 ans, pendant une semaine en novembre pour un deuxième stage de découverte du métier d'agent communal polyvalent. Au programme de ce deuxième stage toujours encadré par Thierry FLORENTZ, adjoint au Maire : inventaire des ustensiles de la salle des fêtes (couverts, assiettes, verres), installation de décorations de Noël et petits travaux dans le grenier de la salle des fêtes. Nivéó était content de revenir chez nous pour un deuxième stage, pour notre plus grande satisfaction!



merci!

Angelo et Joan ont participé à la décoration de l'église et ont amélioré les décors de la crèche.



## SAINTE-BARBE 2024

Les sapeurs-pompiers du Vallon du Rimbach ont célébré leur sainte patronne le samedi 7 décembre 2024 en commençant par une messe à la Basilique de Thierenbach suivi d'un apéritif à la caserne de Jungholtz et d'un repas convivial à la ferme des moines à Jungholtz.

La Sainte-Barbe est l'occasion pour les élus de remercier les pompiers pour leur engagement au quotidien au service des habitants.

Cette année a tout d'abord été marquée par le passage à la GI (gestion individuelle). Qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un logiciel du SDIS qui permet à chaque instant de connaître la disponibilité des pompiers et du matériel. L'objectif de la gestion individuelle est d'améliorer la qualité de la réponse opérationnelle et de gagner un temps précieux (pour sauver les personnes). Les volontaires peuvent accéder à la GI depuis leur téléphone pour inscrire leur disponibilités et permettre au SDIS de les solliciter en renfort si besoin.

Le point fort de cette année 2024 est l'arrivée de nouvelles recrues. Trois pompiers de Wuenheim (les caporaux Mathilde WEBER, Augustin NODON et l'adjudant Stéphane ARNOLD ont rejoint en double engagement le centre de secours du SIVU du Vallon du Rimbach. Le jeune Cyril HAMMES fraîchement diplômé des JSP va rejoindre d'ici peu le service actif du corps et M. Sébastien HUBERT (Jungholtz) vient d'intégrer les effectifs et a reçu sa formation d'intégration le 07/12/2024.

Le corps compte aujourd'hui 12 sapeurs-pompiers et 3 JSP (2 jeunes garçons de Rimbach-Zell, Tiago et Lisandro et 1 jeune fille de Rimbach, Sikavi, tous très motivés. Le Président a tenu à remercier cette jeunesse qui s'engage au service des autres et le sergent Stéphane BERBETH pour son engagement auprès des jeunes, pour la transmission de valeurs citoyennes, pour son envie de développer leur esprit de solidarité et de susciter des vocations.

En 2024, le CPI a comptabilisé 44 interventions :

- 25 nids de guêpes
- 19 secours à personnes

Les interventions sont réparties comme suit :

- 9 à Rimbach
- 26 à Jungholtz
- 9 à Rimbach-Zell





## A.M.E.R

L'Association Manifestation et Evénement de Rimbach créée en mai 2023 poursuit son développement. Tout au long de l'année 2024, nous avons pu vous accueillir parmi nous lors de divers événements conviviaux. Notre association a pour but de réveiller notre beau village, de pouvoir se voir, se rencontrer pour certains et partager des moments agréables.

Nous sommes en période de trêve hivernale mais nous avons hâte de vous revoir dès le mois de mars, le premier samedi du mois ! Pour l'année 2025, nous pouvons déjà vous dire que nos planchettes favorites seront au rendez-vous, elles seront accompagnées de divers événements comme des raclettes party, des barbecues et pleins d'autres encore. On vous attend nombreux et nombreuses ! Toute l'équipe de l'A.M.E.R vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

**Natur'fit**  
ASSOCIATION DU VAL DE RIMBACH

**COURS DE ZUMBA ADULTES**  
Mardi : 20h00 - 21h00  
Nathalie

**COURS DE FITNESS ADULTES**  
Mercredi : 19h45 - 21h00  
Carine

**SORTIES MARCHES**  
1er samedi de chaque mois  
Sandra et Laurence

**WEEK-END DECOUVERTE ET DETENTE DANS LE JURA !**

**REPAS ANNUEL A LA FERME AUBERGE DU GRAND BALLON !**

Venez nous rejoindre dans la salle polyvalente de Rimbach pour des cours de remise en forme, dans la convivialité et l'échange.  
Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## VOUS AVEZ UN PROJET DE TRAVAUX SUR VOTRE MAISON ?

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (pose d'une pompe à chaleur, pose de panneaux photovoltaïques, création ou agrandissement de nouvelles ouvertures type fenêtre, baie vitrée etc.), d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat de la mairie au 03 89 76 89 72.



## FRANCE RÉNOV' : LE BON RÉFLEXE POUR TOUS VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION !

France Rénov' est le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, créé par l'Etat et géré par les collectivités territoriales (PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon et Collectivité Européenne d'Alsace).

Que vous soyez propriétaire occupant / propriétaire bailleur / locataire / en copropriété, France Rénov' vous conseille de manière neutre, indépendante et gratuite, pour tous les travaux dans votre logement :

- rénovation énergétique
- adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
- rénovation de votre copropriété
- amélioration d'un logement dégradé ou insalubre
- rénovation d'un logement vacant

Jusqu'au 31 décembre 2025, profitez de nos 2 programmes spécifiques, grâce au soutien financier de l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace :

Copropriétés de moins de 10 lots :

Bénéficiez d'un audit énergétique subventionné à 80%

L'audit énergétique vous permet de connaître tous les travaux à réaliser, le budget à y consacrer et les aides financières existantes. Dans le cadre du programme du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, l'audit énergétique est subventionné à 80% : le reste à charge pour votre copropriété est modique.

Particuliers : faites-vous accompagner pour vos travaux en auto-rénovation

Vous avez un projet de rénovation énergétique de votre logement ? Vous souhaitez réaliser une partie des travaux par vous-même ? Bénéficiez de l'accompagnement gratuit d'experts à travers :

- Des ateliers et conférences pédagogiques animés par des professionnels du bâtiment, pour transmettre les bonnes pratiques et sensibiliser aux techniques de rénovation
- Un accompagnement technique sur chantier, pour réaliser vos travaux tout en respectant les normes de qualité.

Avant d'effectuer vos démarches, pour connaître toutes les informations techniques, les différentes aides financières ou pour en savoir plus sur nos programmes : Contactez le Conseiller FranceRénov' : 03 89 62 71 06 - [renovation@rygb.fr](mailto:renovation@rygb.fr)). Accueil sur rendez-vous à Guebwiller / Ensisheim / Rouffach / Volgelsheim.

## TRANSPORT COMCOM BUS

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) assure un service de Transport à la Demande sur le territoire de la CCRG. Ce service, justifié par l'intérêt général local, permet de couvrir toutes les communes du territoire non desservies par les transports en commun réguliers. En porte-à-porte, il fonctionne sur réservation des usagers pour les emmener de leur domicile vers un lieu demandé. Il s'adresse aux personnes de 70 ans et plus, aux personnes à mobilité réduite permanente ou temporaire, aux personnes sans permis de conduire se rendant à leur lieu de travail ainsi qu'aux demandeurs d'emploi se rendant à un entretien d'embauche.

### Inscription

Il est nécessaire de faire une demande de prise en charge auprès de la CCRG, par le biais d'un formulaire d'inscription. Ce formulaire doit être retourné complété : par email à [infos@cc-guebwiller.fr](mailto:infos@cc-guebwiller.fr) ou par courrier à Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – Service Transport – 1 rue de Malgré-Nous 68500 Guebwiller

### Fonctionnement et réservation

Le service Com-Com-bus fonctionne sur réservation du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00. La réservation s'effectue par téléphone au 03 89 62 56 10 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00.

### Tarifs

Les tickets peuvent être achetés au siège de la CCRG ou dans les véhicules :

Ticket unitaire : 4,50 € (le trajet)

Carnet de 10 tickets : 38 €

## NUMÉROS UTILES

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

URGENCE PORTABLE 112

GENDARMERIE SOULTZ : 03 89 76 92 01

SOUS-PREFECTURE : 03 89 29 20 00

HOPITAL CIVIL DE GUEBWILLER : 03 89 74 78 00

URGENCE ENEDIS : 09 72 67 50 68

Siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller : 1, rue des Malgré-Nous BP 80114 68500 GUEBWILLER. Tel : 03 89 62 12 34, [infos@cc-guebwiller.fr](mailto:infos@cc-guebwiller.fr)

Service Environnement : 13, rue de l' Electricité 68500 GUEBWILLER

Tel : 03 89 28 59 90, [environnement@cc-guebwiller.fr](mailto:environnement@cc-guebwiller.fr),

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 et vendredi : 8h30-12h

Gestion de l'eau, service urgence : 03 68 33 22 57, joignable 7j/7- 24h/24h

Ordures ménagères	Tri sélectif	Bio déchets
↓	↓	↓
Les mercredis des semaines impaires	Les jeudis des semaines impaires	Les lundis toutes les semaines



# *Meilleurs* *VOEUX*

## **DATES À RETENIR :**

Dimanche 12 janvier à 14h30 : Vœux du Maire

Vendredi 17 janvier à 18h30 : séance découverte  
Yoga du rire

Mercredi 19 février : Permanence distribution sacs  
tri et biodéchets

Samedi 5 avril : Elsàssputz

Samedi 24 mai : Journée citoyenne

